

# Ville de Castillon-la-Bataille

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 29 Août 2022

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 14 | ABSENTS EXCUSÉS 03 | VOTANTS 20

**OBJET : N° L22-08/04-55/RH CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (ARTICLE 3 1° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE)**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf août à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 22 août 2022, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

**Étaient présents :** MM. Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Philippe BRIMALDI, Fernand ESCALIER, Jean-Pierre DORIAN, Jean-Luc BELLEINGUER. Mmes Josiane ROCHE, Florence JOST, Christine JOUANO, Sylvie LAFAGE, Josette DANIEL, Sophie SEIGUE, Valérie LEVERNIER, Nicole CAMPANER.

**Étaient absents excusés :** M. Patrick TRACHET donne procuration à M. Jean-Claude DUCOUSSO, M. Quentin CHIQUET FERCHAUD donne procuration à M. Jacques BREILLAT, M. Pierre MEUNIER donne procuration à M. Fernand ESCALIER, Mme Saliha EL AMRANI donne procuration à Mme Sylvie LAFAGE, Mme Séverine DECROCK donne procuration à Mme Valérie LEVERNIER, Mme Patricia COURANJOU donne procuration à M. Jean-Luc BELLEINGUER. M. Jean-François LAMOTHE, M. Hicham TARZA, M. Gérard FERAUDET.

*Le scrutin a eu lieu, M. Jean-Claude DUCOUSSO a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et ses articles 3 1° ;

Considérant qu'en raison d'un besoin d'accroissement temporaire d'activité, il y a lieu de créer 2 emplois non permanent en tant qu'agent d'entretien 1 à temps non complet et 1 à temps complet dans les conditions prévues à l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (à savoir, un contrat d'une durée maximale de 12 mois, renouvellement compris, pendant une même période de 18 mois consécutifs) ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **La création au tableau des effectifs de 1 emploi non permanent d'adjoint technique (grade) pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à 25h ;**
- **La création au tableau des effectifs de 1 emploi non permanent d'adjoint technique (grade) pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à 35h ;**

Ville de Castillon-la-Bataille  
Extrait du registre des délibérations du  
Conseil Municipal - Séance du 29 Août  
2022

- L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget ;
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

*Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Sous-Préfecture le  
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre  
des délibérations du Conseil Municipal

Le 29 août 2022  
Le Maire,  
**Jacques BREILLAT**



## Tableau des emplois non permanents au 1er septembre 2022

Grade ou Emploi	Catégorie	Emploi voté précédemment	Modifications proposées	Emploi soumis au vote	Type de contrat public/privé	Durée du contrat	Vacant	Emploi pourvu au 01/09/2022
<b>SERVICE ADMINISTRATIF</b>		<b>6</b>	<b>1</b>	<b>7</b>			<b>4</b>	<b>3</b>
Attaché	A	1		1	Contrat de projet - CDD droit public	6 ans		1
Rédacteur	B	1	1	1	Contrat de projet - CDD droit public	6 ans	1	1
Agent administratif	C	2		2	CDD droit public - besoin saisonnier	6 mois	2	
Agent administratif	C	2		2	CDD droit public - besoin accroissement temporaire d'activité	12 mois	1	1
<b>SERVICE TECHNIQUE</b>		<b>5</b>		<b>5</b>			<b>2</b>	<b>3</b>
Agent technique	C	1		1	CDD droit public - besoin saisonnier	6 mois	1	
Agent technique	C	4		4	CDD droit public - besoin accroissement temporaire d'activité	12 mois	1 à 17h30	3
<b>ECOLE MATERNELLE / ECOLE PRIMAIRE / ENTRETIEN DES LOCAUX -</b>							<b>9</b>	<b>8</b>
Agent technique	C	8		8	CDD- droit privé -PEC	12 mois - 35 heures et 1 de 20 heures	4	4
Agent technique	C	2		2	CDD- droit privé -PEC	2 à 30 heures	1	1
Agent technique	C	2		2	CDD- droit privé -PEC	12 mois	12 ou 6 mois - 1 à 35h et 1 à 30h	2
Agent technique	C	1		1	CDD droit public - besoin saisonnier	6 mois	1	
Adjoint technique	C	1	2	3	CDD droit public - besoin accroissement temporaire d'activité	12 mois - 35 heures - 12 mois à 25 heures	2	1
Agent technique	C	1		1	CDD- droit privé -PEC	12 mois - 25 heures	1	
<b>SERVICE MEDIATHEQUE</b>		<b>1</b>		<b>1</b>			<b>1</b>	
Agent du Patrimoine	C	1		1	CDD droit public - besoin saisonnier	16 heures - 2 mois	1	
<b>SERVICE ANIMATION</b>		<b>1</b>		<b>1</b>				<b>1</b>
Maître nageur	B	1		1	Contrat de projet - CDD droit public	6 ans		1
<b>SERVICE POLICE MUNICIPALE</b>								
Adjoint Technique	C							
<b>TOTAL</b>		<b>28</b>	<b>3</b>	<b>31</b>			<b>16</b>	<b>15</b>